

CINÉMA LE CAP

Procédure de gestion de l'astreinte décision suite à l'intégration du dispositif travailleur isolé - Cinéma de Voreppe

Suite à l'incorporation du dispositif travailleur isolé au sein du cinéma de Voreppe, voici les instructions à suivre concernant le bon fonctionnement de l'astreinte décision en cas de déclenchement du dispositif :

1. Déclenchement sans réponse des agents du cinéma :

- Si Nexecur informe l'Astreinte Décision du déclenchement du dispositif sans réponse des agents du cinéma alors l'astreinte décision doit :

- demander l'intervention de la société d'"intervention" auprès de Nexecure
- immédiatement contacter les secours (pompiers) pour intervention au cinéma afin d'assurer une vérification et une intervention rapide.

2. Déclenchement avec réponse des agents du cinéma:

- Si Nexecur informe l'astreinte décision que les agents du cinéma ont répondu au déclenchement du dispositif, Nexecur doit préciser les actions entreprises et celles prévues. Cela peut inclure :

- L'appel des pompiers ou des forces de l'ordre,
- L'envoi de la société d'intervention,
- Toute autre action corrective prise ou en cours.

L'objectif est d'assurer une réactivité optimale et de coordonner efficacement les actions en cas d'incident.

AVL 23/09/2024